Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260401-2026040102-DE

POMMERIT le Vicomte
PAÑVRID AR BESKONT

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

DATE de CONVOCATION
Le 24 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

2 avril 2026

EN EXERCICE **19**

PRESENTS **19**

VOTANTS **19**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2026 04 01 02

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX** Le 1er avril à **DIX-NEUF heures,**
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire

Etaient présents : MM BARS Gilles, BEAUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BISSON Cyril, BROCHEN Annie, CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, HENRY Alain, JACQ Claudie, LE BIANIC Myriam, LE SAINT Florence, LEVACHER Jean-Christophe, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, PEYRICHOU Yves, RAISON Muriel, ROPERS Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Gilles BARS a été nommée secrétaire de séance**.**

VOTE DES INDEMNITES DES ELUS

- Vu les articles L.2123-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux indemnités dont les élus locaux peuvent bénéficier
- Vu la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local

Considérant le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints,
Considérant les délégations de fonction accordées par le Maire aux adjoints et à certains conseillers municipaux,
Considérant que le Conseil Municipal peut faire masse des indemnités pour les répartir entre les bénéficiaires qu'il aura désignés en tenant compte de leur charge de travail, sans dépasser le montant total des indemnités susceptibles d'être accordées au Maire et adjoints en exercice,
Considérant l'intérêt de dédommager également les élus n'ayant pas reçu délégation par arrêté municipal.

Les indemnités de fonction du Maire et des adjoints sont fixées, par strates démographiques, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le Maire précise que la commune appartenant à la strate démographique de 1 000 à 3 499 habitants, le calcul de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser est donc de :

Enveloppe autorisée	Effectifs	Taux max	Montant mensuel par élu	Total mensuel par fonction
MAIRE	1	55.70%	2 289.56 €	2 289.56 €
ADJOINTS	5	21.38%	878.83 €	4 394.15 €
			TOTAL	6 683.71 €

Ce tableau donne les montants mensuels selon IBT en vigueur.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260401-2026040102-DE

La Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'application de ces dispositions et sur les modalités de répartition des crédits alloués aux adjoints et conseillers municipaux attributaires des délégations et aux autres conseillers municipaux, tel que présenté ci-dessous :

	ELUS	Délégations		Indemnités votées		
Taux de l'indice 1027	4110.52		enveloppe annuelle légale	taux	enveloppe annuelle	enveloppe annuelle
valeur annuelle :	49 326.24					
MAIRE	Florence LE SAINT		27 474.72	48.00%	23 677	1 973
1er Adjoint	Gilles BARS	Environnement, voirie, coordination des services techniques	10 545.95	15.50%	7 646	637
2ème adjoint	Anne BELLEGOU	Communication, ressources humaines, affaires scolaires	10 545.95	10.36%	5 110	426
3ème adjoint	Daniel CABIOCH QUEMENER	Suivi de la gestion de l'EHPAD	10 545.95	10.36%	5 110	426
4ème adjoint	Valérie ROPERS	Finances, développement économique	10 545.95	10.36%	5 110	426
5ème adjoint	Olivier EVEN	Travaux et entretien du patrimoine bâti	10 545.95	10.36%	5 110	426
		Enveloppe Indemnitaire Globale	80 204.47		51 763	4 314
		Reste à répartir :	*28 441.51*			
CONSEILLERS DELEGUES	4 conseillers délégués					
1er conseiller délégué	Yves CARRE	Aménagement des espaces publics et mobilités		10.36%	5 110	426
2e conseiller délégué	Claudie JACQ	Solidarité sociales communales et actions intergénérationnelles		10.36%	5 110	426
3e conseiller délégué	Stéphane MENGUY	Vie associative		10.36%	5 110	426
4e conseiller délégué	Muriel RAISON	Jeunesse et CME		10.36%	5 110	426
		Enveloppe totale conseillers délégués			20 441	1 703
		Reste à répartir :	*8 000.72*			
CONSEILLERS	9 conseillers					
Conseiller	Martine BEAUCAMP			1.34%	661	55
Conseiller	Cyril BISSON			1.34%	661	55
Conseiller	Annie BROCHEN			1.34%	661	55
Conseiller	Sylviane CORREC			1.34%	661	55
Conseiller	Alain HENRY			1.34%	661	55
Conseiller	Myriam LE BIANIC			1.34%	661	55
Conseiller	J-Christophe LACHEVER			1.34%	661	55
Conseiller	Katell PARANT			1.34%	661	55
Conseiller	Yves PEYRICHOU			1.34%	661	55
		Enveloppe totale conseillers délégués			5 949	496
TOTAL indemnités votées					78 152	6 513

Les taux proposés (en %) permettent de calculer les indemnités mensuelles brutes (en €) dans le tableau ci-dessus, selon l'indice brut terminal de la fonction publique actuellement en vigueur de 4 110,52€. Les montants suivront l'évolution éventuelle du point d'indice, sans nécessiter un nouveau vote du conseil. Le versement des indemnités interviendra lorsque la présente décision et les délégations de fonction des élus concernés seront exécutoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** les taux des indemnités de fonction par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique comme présentés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

La Maire
Florence LE SAINT

Le Secrétaire
Gilles BARS